



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**CONCOURS INTERNE DE LIEUTENANT DE  
2<sup>ème</sup> CLASSE  
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS  
SESSION 2018**

*Jeudi 4 octobre 2018*

---

**ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ**

**Note administrative**

(durée : 3 heures - coefficient 3)

Cette épreuve consiste en la rédaction d'une note administrative à partir des éléments d'un dossier portant sur un cas concret professionnel, permettant d'apprécier les qualités de compréhension et d'expression du candidat, ses capacités d'analyse et de synthèse, ses facultés à argumenter et à soutenir des propositions.

*(Décret n° 2012-727 du 7 mai 2012 fixant les modalités d'organisation des concours prévus aux articles 5 et 8 du décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels).*

---

**IMPORTANT**

**IL EST RAPPELÉ AUX CANDIDATS QU' AUCUN SIGNE DISTINCTIF,  
NE DOIT APPARAÎTRE NI SUR LA COPIE, NI SUR LES INTERCALAIRES,  
SEULE L'ENCRE NOIRE OU BLEUE EST AUTORISÉE.**

**LES FEUILLES DE BROUILLON INSÉRÉES DANS LES COPIES NE SERONT PAS  
CORRIGÉES.**

---

*Avant de commencer la lecture du dossier, il vous est recommandé d'en vérifier la composition et, le cas échéant, de signaler immédiatement aux surveillants toute anomalie (page manquante, document illisible...).*



## SUJET

Vous êtes le lieutenant 2<sup>ième</sup> classe Alpha, en poste au SDIS YY en qualité d'adjoint au chef du centre d'incendie et de secours de FORMIS.

Lors d'une intervention pour un feu d'appartement au 11<sup>ième</sup> étage d'un immeuble à usage d'habitation, le chef d'équipe et l'équipier du binôme d'attaque ont fait l'objet d'un malaise au moment d'arriver au 10<sup>ième</sup> étage pour établir leur lance à débit variable (LDV) sur la colonne sèche. Le binôme a été mis au repos par le chef d'agrès, remplacé par le binôme d'alimentation et transporté pour un examen de contrôle au centre hospitalier.

En l'absence de votre chef de centre, le chef du groupement territorial vous demande de lui préparer une note administrative. Cette note comprendra une première partie permettant de figer les faits et de les mettre en perspective au regard du contexte local. Dans une seconde partie, vous formulerez des propositions visant à prévenir les risques liés à une pratique excessive du sport, les situations telles que rencontrées sur cette intervention, en limiter leurs effets et à en informer le personnel.

### Liste des documents :

#### **Dossier documentaire de 22 pages**

Annexe n°1	Compte-rendu circonstancié du chef-d'agrès	Page 3
Annexe n°2	Article « 20 minutes » sur le challenge des firefighters (du 03 septembre 2016)	Pages 4 à 5
Annexe n°3	Résultats comparatifs des activités physiques des 3 équipes de garde du centre de secours de FORMIS (en septembre 2018)	Page 6
Annexe n°4	Note de la DDSC portant sur l'évaluation de l'aptitude physique des sapeurs-pompiers (du 3 avril 2002)	Pages 7 à 13
Annexe n°5	Extrait du « Sapeur-Pompier Magazine » portant sur la déontologie des sapeurs-pompiers (Janvier 2004)	Pages 14 à 16
Annexe n°6	Extrait du site internet « Pompiers.fr » portant sur l'organisation d'une manifestation sportive nationale	Page 17
Annexe n°7	Extrait d'un mémoire portant sur la gestion de l'accidentologie (2014)	Pages 18 à 20
Annexe n°8	Extrait modifié d'un article du journal « Le Parisien » (du 27 mars 2017)	Pages 21 à 22



**Annexe n°1 : compte rendu du chef d'agrès.**

Adjudant-Chef Z  
Chef d'agrès FPT FORMIS  
A  
Capitaine Charlie  
Chef du CS FORMIS

**Objet** : malaise sur l'intervention pour feu d'appartement sur l'intervention n°68544.

Je vous rends compte des faits suivants : le lundi 1<sup>ier</sup> octobre 2018 à 18h55, le FPT est engagé pour un violent feu d'appartement au 4 rue Bebel à FORMIS.

Le contexte avant le départ fait état d'une séance de sport collectif d'intensité très raisonnable pour l'ensemble du personnel de garde de 17h00 à 18h00. Le caporal Y et le sapeur X ont poursuivi la séance jusqu'au départ en intervention, comme cela se fait régulièrement et intensément pour améliorer les résultats du challenge mensuel du centre mettant en compétition les équipes de garde.

Lors de cette intervention, les deux personnels composaient le binôme d'attaque et ont fait un malaise en arrivant au 10<sup>ième</sup> étage. Ils ont été remplacés dès que possible par le personnel du 2<sup>ième</sup> binôme, générant un très léger retard dans le déroulement des opérations d'extinction. Ils ont été transportés au centre hospitalier pour bilan qui n'a généré aucun arrêt de travail.

Annexe n°2 : Extrait article « 20 minutes » de Gilles Varela.

**En photos. Strasbourg: Les pompiers «mettent le feu» à la Vigie**

**EVENEMENT** Le quatrième Firefighter combat challenge, une compétition très musclée et sportive entre sapeurs-pompiers se déroule à la Vigie pendant tout le week-end...

Publié le 03/09/16 à 10h57 — Mis à jour le 03/09/16 à 12h44

Ça sent la testostérone, il y a de jolies filles, de la musique hard rock est crachée par de grosses enceintes, des gars musclés se baladent sur le parking et il fait chaud. Cela pourrait être une compétition de surf, un rassemblement de motards, du street fight mais non : c'est la quatrième Firefighter combat challenge, une compétition sportive internationale entre sapeurs pompiers, qualificative pour les championnats du monde qui se dérouleront en octobre aux Etats-Unis.




Strasbourg le 2 septembre 2016. Firefighter combat challenge 4e édition à Strasbourg. Compétition sportive internationale entre pompiers.

## La seule épreuve en France

C'est dire que les pompiers, venus de toute l'Europe sont motivés. Au total, ce sont 374 pompiers qui s'affrontent durant tout ce week-end sur le parking de la Vigie à Ostwald. Epreuves individuelles, en tandem, en relais, équipe mixte, tous relèvent le défi pour effectuer un parcours composé de cinq étapes qui simulent les efforts physiques et mentaux rencontrés lors d'une intervention lors d'un incendie.

« C'est la seule compétition en France de ce genre. Les équipes ont deux minutes maximum pour faire le parcours. C'est très intense », confie Vincent Heiligenstein, pompier professionnel strasbourgeois, organisateur de l'événement à travers l'amicale du SDIS 67 et plusieurs fois champion.






Strasbourg le 2 septembre 2016. Firefighter combat challenge 4e édition à Strasbourg. Compétition sportive internationale entre pompiers. - G. Varela / 20 Minutes 

Inventée il y a 23 ans par un Américain, cette compétition est non seulement un moyen de se défier mais aussi de se rencontrer. Pas moins de seize nationalités sont présentes pour cette quatrième édition, gratuite et ouverte au public. Et ce n'est pas la chaleur qui met le feu aux équipes sur motivées mais bien la passion d'un métier et du goût de l'effort physique intense.

**Annexe 3 : résultats comparatifs mensuels des activités physiques des 3 équipes de garde.**

**CHALLENGE FORMIS SEPTEMBRE 2018**

Classement des épreuves sportives enregistrées par garde en septembre 2018

<b>1<sup>ère</sup> position : L'élite</b>	<b>2<sup>ème</sup> position : Le ventre mou</b>	<b>3<sup>ème</sup> position : La cuillère de bois</b>
<b>Equipe de garde n°2</b>	<b>Equipe de garde n°3</b>	<b>Equipe de garde n°1</b>
<b>Nb pompes : 2143</b>	<b>Nb pompes : 2052</b>	<b>Nb pompes : 1947</b>
<b>Nb tractions : 1485</b>	<b>Nb tractions : 1499</b>	<b>Nb tractions : 1321</b>
<b>Nb abdos : 2561</b>	<b>Nb abdos : 2412</b>	<b>Nb abdos : 2452</b>
<b>Nb min gainage : 845</b>	<b>Nb min gainage : 831</b>	<b>Nb min gainage : 811</b>
<b>Nb paliers Luc Léger : 452</b>	<b>Nb paliers Luc Léger : 461</b>	<b>Nb paliers Luc Léger : 450</b>
<b>Total : 7486</b>	<b>Total : 7255</b>	<b>Total : 6981</b>
		

**Rappel des vainqueurs challenge FORMIS 2018 :**

<b>Janvier : Garde n°2</b>	<b>Mai : Garde n°2</b>
<b>Février : Garde n°1</b>	<b>Juin : Garde n°1</b>
<b>Mars : Garde n°2</b>	<b>Juillet : Garde n°3</b>
<b>Avril : Garde n°3</b>	<b>Août : Garde n°2</b>



**Annexe n°4 : note de la DDSC du 3 avril 2002 portant sur l'évaluation physique des sapeurs-pompiers.**



**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**

DIRECTION DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES

SOUS-DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS

BUREAU DE LA FORMATION ET DES ASSOCIATIONS  
DE SÉCURITÉ CIVILE

RÉF. : BFASJCDCIAA N° 02 - 903

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
Claude de CHALLUS - Tél. : 01 56 04 73 51

Paris, le **03 AVR 2002**

**NOTE**

à

**DESTINATAIRES IN FINE**

**Objet :** Evaluation de l'aptitude physique des sapeurs-pompiers  
**Réf :** arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des SPP et SPV  
**P.J :** Barèmes d'évaluation  
Protocole de réalisation des exercices

Le sapeur-pompier, qu'il soit professionnel ou volontaire doit remplir des conditions d'aptitude médicale pour pouvoir participer aux missions visées à l'article L. 1424-2 du code général des collectivités territoriales.

Cette aptitude médicale est prononcée par le médecin en partie au vu des tests permettant de surveiller la progression de l'entraînement physique du sapeur-pompier.

Des tests avaient été définis par l'arrêté du 25 janvier 1964 fixant les conditions d'aptitude physique des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et comprenaient un test d'équilibre et la réalisation du parcours sportif.

Le test d'équilibre devenait difficilement réalisable par manque d'installation et le parcours sportif, considéré inapproprié par l'ensemble de la profession, était réalisé souvent sans préparation et pouvait présenter des risques d'accidents. C'est pourquoi, dès la préparation du projet d'arrêté du 6 mai 2000 cité en référence, la direction de la défense et de la sécurité civiles a réuni un groupe de travail composé de spécialistes en éducation physique et sportive (IEPS), de médecins et de kinésithérapeutes et chargé de proposer des épreuves mieux adaptées aux besoins des sapeurs-pompiers.

**Destinataires :**

Présidents de conseil d'administration des SIS  
DD SIS  
EMZ  
FN SPF  
INSPECTION  
ENSOSP  
CIFSC

## **I – UN OUTIL D'EVALUATION RENOVE**

La DDSC a souhaité que le nouveau dispositif d'évaluation des capacités physiques ne soit pas perçu comme une contrainte nouvelle pour les SDIS mais comme un outil rénové mis à la disposition des services de gestion des ressources humaines. Il doit permettre au médecin de proposer, si nécessaire, une adaptation d'emploi définitive ou temporaire en attendant de retrouver une aptitude physique satisfaisante.

Les facteurs psychologiques (intérêt des tests, pertinence des exercices, apport dans le domaine de la sécurité individuelle) et financiers devaient être pris en compte dans l'étude.

Outre la définition de l'aptitude médicale, l'objectif visé pour le sapeur-pompier, au travers des exercices physiques, est double :

- apprécier son aptitude physique par rapport à un niveau moyen ;
- contrôler l'évolution de son aptitude physique tout au long de l'année.

## **II - L'EXPERIMENTATION ET L'ELABORATION DES ABAQUES**

L'expérimentation de ces tests s'est déroulée début 2000 sur une période de plusieurs mois. 1 800 sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et auxiliaires (hommes et femmes) appartenant à une cinquantaine de départements y ont participé. Les résultats ont permis d'élaborer les abaques ci-joints.

### **2.1 - Tranches d'âges**

Pour prendre en compte la diminution des capacités physiques au cours du temps, la cotation pour chaque exercice est différente selon quatre tranches d'âges :

- 18 à 29 ans ;
- 30 à 39 ans ;
- 40 à 49 ans ;
- 50 à 65 ans.

### **2.2 - Nature des exercices**

Les exercices à réaliser permettent d'apprécier l'endurance des muscles des membres inférieurs et supérieurs, la souplesse, le maintien abdominal et l'aspect cardio-vasculaire.

Ces exercices sont :

- exercice dit de « Killy » ;
- pompes ou tractions ;
- exercice de souplesse ;
- test du gainage ;
- VAMEVAL ou Luc Léger.

## 2.3 - Appréciation des niveaux

Pour chaque exercice, les tableaux font apparaître 3 niveaux :

**Niveau standard** : le sapeur-pompier a une bonne condition physique. Il doit l'entretenir et si possible l'améliorer. Il réalise sans effort les missions opérationnelles qui lui sont confiées.

**Niveau à améliorer** : le niveau physique du sapeur-pompier est en dessous du standard. Certaines activités opérationnelles peuvent lui demander un effort particulier. Une remise en forme personnelle et un entretien régulier de sa forme physique lui permettront d'accéder au niveau au standard.

**Aptitude à évaluer par le médecin** : le sapeur-pompier dont les résultats le situeraient à ce niveau doit faire l'objet d'une évaluation particulière de la part du médecin.

## 2.4 - Evolution des barèmes

Les barèmes proposés ne sont pas figés. Ils pourront faire l'objet d'aménagements au cours des premières années d'application afin d'être adaptés aux réalités du terrain.

Les exercices réalisés par les femmes et les hommes sont évalués différemment.

## 2.5 - Modalités de déroulement des exercices

La mise en œuvre des exercices nécessite peu de matériel.

Concernant les exercices relatifs aux membres supérieurs et ceux permettant d'apprécier l'aspect cardio-vasculaire, le choix entre pompes ou tractions et le choix entre Vameval ou Luc Léger sont réalisés au niveau de chaque SDIS.

Les entraînements et les contrôles s'effectuent lors des séances de sport. Leur nombre et leur organisation sont à définir par le DDSIS.

## 2.6 - Personnels habilités pour contrôler les exercices

L'entraînement physique des sapeurs-pompiers doit normalement être conduit par des personnels spécialisés « EPS ». Compte tenu que certains départements n'ont pas à ce jour suffisamment de personnels qualifiés, il est admis que les entraînements et les contrôles de l'aptitude physique soient conduits par les personnels qualifiés EPS mais aussi par des personnels désignés par le DDSIS.

Enfin, il ne semble pas nécessaire qu'un médecin en soit spécialement chargé.

## 27 - Validation des exercices

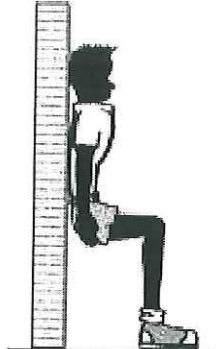
L'aptitude ne doit pas se définir comme une sanction irrévocable à l'issue d'un seul contrôle. Plusieurs évaluations peuvent être organisées avant de transmettre les résultats au médecin chargé de définir l'aptitude médicale du sapeur-pompier.

### III – UN CARNET DE SURVEILLANCE PERSONNALISÉ

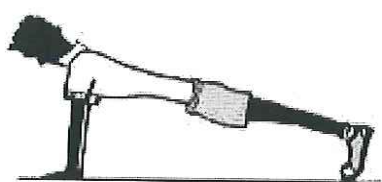
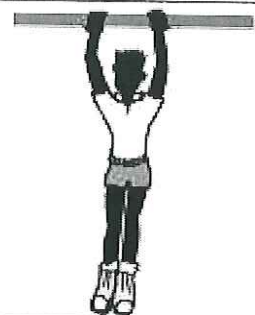
Le carnet de surveillance personnalisé mentionné à l'article 11 de l'arrêté du 6 mai 2000 cité en référence est le livret de formation du sapeur-pompier défini dans le fascicule n°10 du schéma national de formation. Ce livret sera complété par chaque SIS de pages permettant le suivi de l'entraînement physique et le contrôle de la progression de l'aptitude physique du sapeur-pompier.

### IV - DESCRIPTION DES EXERCICES

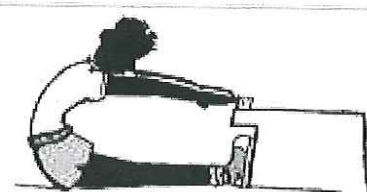
#### 4.1 - Endurance musculaire des membres inférieurs (test de killy)

<p><b>Objectif :</b></p> <p>Cet exercice a pour but d'évaluer l'endurance musculaire des membres inférieurs.</p>	
--	--

#### 4.2 - Endurance musculaire des membres supérieurs

<p><b>Objectif</b></p> <p>Cet exercice a pour but d'évaluer l'endurance musculaire des membres supérieurs.</p>	
	<p>OU</p> 

#### 4.3 - Souplesse

<p><b>Objectif :</b></p> <p>Cet exercice a pour but d'évaluer la souplesse du candidat.</p>	
---	--

Test identique au test de recrutement.

#### 4.4 - Endurance des muscles du bas du dos et de la ceinture pelvienne

**Objectif :**

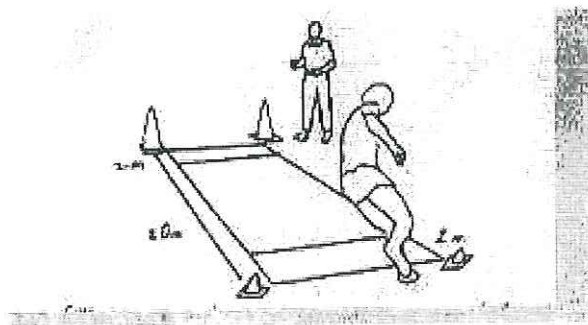
Cet exercice a pour but de mesurer l'endurance des muscles du bas du dos et de la ceinture pelvienne très souvent sollicités dans les interventions (transport de matériel, de victime).



#### 4.5 - Test cardio-vasculaire

**Objectif :**


Cet exercice a pour but d'évaluer les capacités cardio-respiratoires en déterminant la Vitesse Aérobie Maximale (V.A.M.) exprimée en km/h. A réaliser sur piste ou en navette. Test identique au test de recrutement.



Les exercices définis dans cette circulaire peuvent être réalisés dès à présent d'une façon progressive au cours des séances d'entraînement physique.

Afin de dresser un premier bilan relatif aux barèmes de chaque exercice, je vous saurais gré de me faire part de vos remarques pour le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Le sous-directeur des sapeurs-pompiers

  
Jacques SCHNEIDER

**BAREMES D'EVALUATION (actualisation août 2004)**

**TESTS D'APTITUDE PHYSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS MASCULINS**

<b>Test de KILLY</b>	Age	Aptitude à évaluer par le médecin	Niveau à améliorer	Niveau standard
	18 à 29	<110"	de 110" à 119"	120" et +
	30 à 39	<99"	de 99" à 109"	110" et +
	40 à 49	<86"	de 86" à 95"	96" et +
	50 à 65	<64"	de 64" à 71"	72" et +
<b>Pompes</b>	Age	Aptitude à évaluer par le médecin	Niveau à améliorer	Niveau standard
	18 à 29	<18	18 ou 19	20 et +
	30 à 39	<15	15 à 17	18 et +
	40 à 49	<14	14 ou 15	16 et +
	50 à 65	<11	11 à 13	14 et +
<b>Test de souplesse</b>	Age	Aptitude à évaluer par le médecin	Niveau à améliorer	Niveau standard
	18 à 29	<23 cm	23 à 25.5 cm	26 cm et +
	30 à 39	<21 cm	21 à 23 cm	23.5 cm et +
	40 à 49	<19 cm	19 à 20.5 cm	21 cm et +
	50 à 65	<14 cm	14 à 15 cm	15.5 cm et +
<b>Tractions</b>	Age	Aptitude à évaluer par le médecin	Niveau à améliorer	Niveau standard
	18 à 29	<9	7 à 12	13 et +
	30 à 39	<8	6 à 10	11 et +
	40 à 49	<7	5 à 8	9 et +
	50 à 65	<5	3 à 6	7 et +
<b>Test de gainage</b>	Age	Aptitude à évaluer par le médecin	Niveau à améliorer	Niveau standard
	18 à 29	<110"	de 110" à 119"	120" et +
	30 à 39	<99"	de 99" à 109"	110" et +
	40 à 49	<86"	de 86" à 95"	96" et +
	50 à 65	<64"	de 64" à 71"	72" et +
<b>Test de Luc Léger</b>	Age	Aptitude à évaluer par le médecin	Niveau à améliorer	Niveau standard
	18 à 29	<8	8 à 9	9.5 et +
	30 à 39	<7	7 à 8.5	9 et +
	40 à 49	<5,5	5.5 à 7	7.5 et +
	50 à 65	<4,5	4.5 à 6	6.5 et +
<b>Test de VAMEVAL</b>	Age	Aptitude à évaluer par le médecin	Niveau à améliorer	Niveau standard
	18 à 29	<12	12 à 14.5	14.5 et +
	30 à 39	<10,5	10.5 à 13.5	13.5 et +
	40 à 49	<8	8 à 11.5	11.5 et +
	50 à 65	<6,5	6.5 à 9.5	9.5 et +

**BAREMES D'EVALUATION (actualisation août 2004)**

**TESTS D'APTITUDE PHYSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS FEMININS**

<b>Test de KILLY</b>	Age	Aptitude à évaluer par le médecin	Niveau à améliorer	Niveau standard
	18 à 29	<110"	de 110" à 119"	120" et +
	30 à 39	<99"	de 99" à 109"	110" et +
	40 à 49	<86"	de 86" à 95"	96" et +
	50 à 65	<64"	de 64" à 71"	72" et +
<b>Pompes</b>	Age	Aptitude à évaluer par le médecin	Niveau à améliorer	Niveau standard
	18 à 29	<7	7 à 9	10 et +
	30 à 39	<6	6 à 8	9 et +
	40 à 49	<5	5 à 7	8 et +
	50 à 65	<4	4 à 6	7 et +
<b>Test de souplesse</b>	Age	Aptitude à évaluer par le médecin	Niveau à améliorer	Niveau standard
	18 à 29	<23 cm	23 à 25.5 cm	26 cm et +
	30 à 39	<21 cm	21 à 23 cm	23.5 cm et +
	40 à 49	<19 cm	19 à 20.5 cm	21 cm et +
	50 à 65	<14 cm	14 à 15 cm	15.5 cm et +
<b>Tractions</b>	Age	Aptitude à évaluer par le médecin	Niveau à améliorer	Niveau standard
	18 à 29	<4	4 à 6	7 et +
	30 à 39	<3	3 à 5	6 et +
	40 à 49	<2	2 ou 3	4 et +
	50 à 65	0	1 ou 2	3 et +
<b>Test de gainage</b>	Age	Aptitude à évaluer par le médecin	Niveau à améliorer	Niveau standard
	18 à 29	<110"	de 110" à 119"	120" et +
	30 à 39	<99"	de 99" à 109"	110" et +
	40 à 49	<86"	de 86" à 95"	96" et +
	50 à 65	<64"	de 64" à 71"	72" et +
<b>Test de Luc Léger</b>	Age	Aptitude à évaluer par le médecin	Niveau à améliorer	Niveau standard
	18 à 29	<7	7 ou 8	8.5 et +
	30 à 39	<6	6 ou 7	7.5 et +
	40 à 49	<5	5 ou 6	6.5 et +
	50 à 65	<4	4 ou 5	5.5 et +
<b>Test de VAMEVAL</b>	Age	Aptitude à évaluer par le médecin	Niveau à améliorer	Niveau standard
	18 à 29	<10.5	10.5 à 12	12.5 et +
	30 à 39	<8.5	8.5 à 11	11.5 et +
	40 à 49	<7.5	7.5 à 9	9.5 et +
	50 à 65	<6	6 à 7.5	8 et +

## Annexe 5 : Extrait Sapeur-Pompier Magazine.

### Déontologie des sapeurs-pompiers

#### Textes de référence

Les droits et obligations du sapeur-pompier résultent de son appartenance à la fonction publique territoriale (FPT).

Loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaire  
Loi du 26 janvier 1984 relative à la Fonction publique territoriale

#### La déontologie du service public

Ces lois définissent dans le cadre du **statut général de la fonction publique** les droits et obligations du sapeur-pompier. La nature statutaire de ces deux notions n'enveloppe pas l'ensemble des règles déontologiques. La déontologie regroupe, en effet, « pour les personnes exerçant certaines activités publiques ou privées, les règles juridiques mais aussi morales qu'elles ont devoir de respecter ». (« Lexique de termes juridiques », sous la direction de R. Guillien et J. Vincent. Dalloz, dernière édition p. 159. Sur la notion de déontologie voir également C. Vigouroux. Déontologie des fonctions publiques, Paris, Dalloz 1985).

Notion donc plus large que celle de droit ou d'obligation, **la déontologie place le sapeur-pompier face à la morale qui ne fait l'objet à ce jour d'aucune réglementation générale et officielle**, à la différence par exemple de la police nationale (décret du 18 mars 1986 portant code de déontologie de la police nationale).

Cependant, l'existence de règles morales applicables aux sapeurs-pompiers est incontestable, voire incontournable dans l'exercice quotidien de cette fonction. Ces règles sont le produit de l'histoire, d'une culture professionnelle spécifique dont les premiers manuels à usage du SP communal ou militaire gardent une trace certaine. Les règlements intérieurs des corps départementaux font d'ailleurs expressément référence à certaines de ces règles qui font bien souvent l'unanimité chez les sapeurs-pompiers.

Sans peut-être détenir la rigueur de la règle juridique, notamment du fait de l'absence de sanction du comportement déviant, les règles morales qui guident la profession détiennent une force non négligeable par leur simple existence. Toutefois, les identifier et les analyser dans le cadre d'une démarche scientifique méritent sans doute une étude plus exhaustive en les comparant aux règles écrites qu'elles complètent, influencent et parfois modifient.

**La déontologie rassemble donc à la fois les droits et obligations mais aussi les règles morales du sapeur-pompier.** Les deux premiers s'imposent avant tout au fonctionnaire, à l'agent public ; les secondes au sapeur-pompier en tant que tel. Placer le pompier ainsi face à



ses devoirs moraux appelle de l'audace. En effet, peu de documents ou de textes sont venus préciser la partie morale de la déontologie du sapeur-pompier. (...)

### **Les devoirs du sapeur-pompier envers lui-même**

Avant tout, **« le sapeur se doit de fortifier son corps et se garder de tout ce qui pourrait nuire à sa santé »** (Manuel du capitaine Hamon p. 218.B. Devoirs envers soi-même). Nous savons que l'aptitude physique est requise pour l'exercice de cette fonction et nous savons que la pratique du sport (RIM) est indispensable et obligatoire pour devenir un pompier efficace. Dans le même esprit, tout en respectant les obligations imposées par la législation du travail, le pompier se doit d'avoir un comportement rigoureux face à l'alcool ou aux stupéfiants. Leur consommation sur les lieux du travail mais également les abus qui auraient lieu en dehors de l'exercice des fonctions sont contraires à l'éthique que se propose d'atteindre le pompier qui se réfère volontiers à la devise célèbre de M. de Coubertin «Un esprit sain dans un corps sain».

Ensuite, le pompier **« se doit de développer son instruction générale, d'étendre ses connaissances. »** (idem p. 218. B. Devoirs envers soi-même). Cette obligation d'instruction répond à la diversité des missions des sapeurs-pompiers. Par ailleurs, le pompier ne peut connaître superficiellement les tâches dévolues à sa fonction. Il lui est demandé non seulement de bien connaître son métier, mais aussi d'en avoir la passion, « le feu sacré ». Il est remarquable que cette exigence ait traversé les siècles. Ainsi le cne Hamon pouvait à l'époque déjà écrire: «Dans ce métier, plus que tout autre, il faut être prêt, toujours prêt à partir au feu. La négligence, l'insouciance, le manque de conscience professionnelle sont coupables et peuvent avoir des conséquences catastrophiques. C'est un devoir de bien connaître son métier. Il faut de plus l'aimer avec passion, avoir le feu sacré» (idem p. 219.E. Mission du SP - devoirs envers la population). (...)

### **Et envers son corps**

**« L'uniforme que le sapeur porte lui commande de ne rien faire qui puisse nuire à la réputation de son régiment, mais, au contraire, de donner par sa tenue, son attitude, sa conduite, une haute idée du corps où il sert avec fierté »** (cne Hamon, ouvrage cité p. 220). Ces déviances sont décrites avec précision dans le vieux manuel d'où est issue cette phrase (idem, p. 216).

Si les précisions du manuel sont aujourd'hui dépassées, le port d'une tenue de pompier impose tout de même une conduite qui soit compatible avec ce qu'elle représente. Au-delà de la force symbolique de la tenue à passepoil rouge, c'est le respect que force le souvenir des pompiers «morts au feu» qui commande une attitude correcte. Cette attitude impeccable de sorte à ne donner aucune impression fâcheuse sur son corps s'étend jusqu'à l'interdiction de fumer lorsque le pompier est coiffé d'un casque par simple respect qu'imposent les «morts au feu».

C'est d'ailleurs bien souvent pour leur rendre hommage que les sapeurs-pompiers tirent de leur culture civilo-militaire l'ensemble des marques de tradition (drapeau, garde drapeau) leur permettant d'organiser des cérémonies militaires. Ces sujétions qu'elles soient légales ou morales sont particulières et d'importance.

Source : Cdt Olivier Riquet (SDIS 06, conférencier à l'ENSOSP) - Sapeur-pompier magazine (janvier 2004)

## Annexe 6 : Extrait du site «Pompiers.fr».

### Sport

#### Comment organiser une manifestation sportive nationale ?

- **Épreuves sportives de service (cross, parcours sportif et épreuves athlétiques) :** elles sont organisées par un SDIS, sous le patronage de la FNSPF. Un roulement est établi entre zones sportives.
- **Compétitions associatives :** la FNSPF parraine et soutient aussi certaines compétitions sportives hors service, de niveau national ou international, et qui répondent à différents critères établis par la Commission fédérale des sports et des techniques sportives.

Les **organismes candidats** doivent soumettre un dossier de candidature à la Commission fédérale des sports, comportant notamment :

le règlement de l'épreuve,  
la date et le lieu,

diverses informations sur l'organisation,

l'avis des présidents d'unions départementales et régionales, et du Directeur du SDIS concernés.

Tout le détail se trouve dans le **Guide des règles de parrainage des compétitions sportives nationales**, que vous trouvez plus bas.

#### Comment participer à une manifestation sportive nationale ?

**Épreuves sportives de service** (cross, parcours sportif et épreuves athlétiques) : les participants sont issus des sélections départementales ou zonales.

**Compétitions associatives parrainées par la FNSPF :** elles sont ouvertes aux sapeurs-pompiers et aux agents des SDIS adhérents à la FNSPF et ayant au moins un an d'ancienneté. Les modalités de participation sont définies par le règlement propre à chaque épreuve. Ces compétitions sont annoncées dans l'agenda du site.

## Annexe n°7 : extrait du mémoire universitaire du Capitaine Martin WIBLE (2014).

### La gestion de l'accidentologie sportive chez les sapeurs-pompiers

#### Facteurs positifs liés à la pratique des APS :

Groupe de travail APS (annexe 4 conclusion du groupe de travail APS) :

- Vision positive des APS en général
- Bénéfiques pour les individus et l'organisation, effectuer les APS sur son temps libre et sur le temps de travail
- Les APS représentent un déterminant majeur de la santé, de la sécurité des agents (protection du risque cardio respiratoire, du stress, des agressions extérieures, des TMS). Elles permettent d'éviter des accidents, d'en limiter les conséquences et de permettre un rétablissement plus rapide
- Maintenir un niveau de technicité
- Obtenir une dynamique de groupe

Agents questionnés sur l'APS sport collectif :

- Facile à mettre en œuvre
- Facteurs de cohésion au sein de la garde
- Tous les agents font du sport
- Le matériel fourni par le service est bon
- Les agents sont investis dans la pratique des sports collectifs
- Formation des animateurs de séances : règles de prévention (échauffements, étirements, petites règles simples ex : ne pas jouer avec les murs ...)
- Filière sportive interne au SDIS
- Faire plaisir aux agents
  
- **Facteurs positifs partagés par les conclusions du groupe de travail et la psychologue du SDIS :**
  - **Elle apporte des bénéfices individuels, physiologiques et psychologiques :** bien être, décompression, détente, évasion de l'esprit, défoulement extérieur, libération des tensions, régulation des humeurs, estime de soi, connaissance de ses limites, gestion de ses réserves et de l'effort, épanouissement, sang-froid, mental, psychotechniques, esthétiques et spirituelles
  - **Défouloir, moment où l'on déstresse,** bon enfant. Le stress semble lié aujourd'hui plus à l'évolution de nos missions qu'au poids de la hiérarchie qui semble moins pesant qu'avant.
  - **Besoin de se retrouver en groupe,** moment de partage et d'échange.

#### Facteurs négatifs liés à la pratique des sports collectifs :

Agents questionnés sur l'APS sport collectif

- Pas de salles adaptées pour tous les centres de secours
- Apparition d'AT de plus en plus importants entraînant de graves conséquences

- Peur de jugement du travail et peur de la suppression des sports collectifs
- Gestion des planches de garde qui entraîne un bouleversement des plannings
- Dialogue entre le groupement prévention et le centre non constant
- Cout élevé des AT pour le service
- Demande du travail administratif en plus
- La fréquence de survenu des AT augmente
- Fatigue des agents en fin de séances et/ou lié à leur rythme de travail
- Personne avec beaucoup de temps de service : les anciens
- Esprit pompier, le contexte : Le pompier fait du football de tout temps
- **Psychologue du SDIS :**
  - Activité où s'expriment des règlements de compte entre les agents de la structure et de défouloir parfois agressif
  - Le corps devient un vecteur d'arrêt de travail. Certains agents n'expriment pas leur mal être psychologique. Ils utilisent la blessure physique pour s'arrêter. Un arrêt de travail lié à un épuisement professionnel serait mal perçu par les collègues.

### Facteurs de survenu des AT lors des sports collectifs :

Groupe de travail APS lors de la pratique des APS en général :

- Propension individuelle à la prise de risque
- Niveaux de conscience sur les exigences du SDIS différents suivant les agents
- Niveaux de perception différents suivant les risques médicaux et la gravité des lésions
- Niveaux de prudence liés à l'expérience
- Capacités différentes selon les agents d'effectuer des déclarations sincères en rapport avec sa santé, son degré de fatigue du moment
- Niveaux d'autonomie variables en fonction de l'absence d'encadrement
- Connaissances et utilisation des moyens de protection variables
- Connaissances et capacité de compréhension des règles d'or
- Niveaux de technicité
- Dynamiques du groupe (+ ou – selon le cas)
- Mauvaises conditions physiques des agents
- Mauvaises coordinations des mouvements
- Jouer comme en compétition entraîne un engagement trop important
- Mauvais échauffements en lien avec la durée d'une séance de sport
- AT en fin de séance
- Chevilles fragilisées

### **Les enjeux perçus ou réels :**

Groupe de travail APS lors de la pratique des APS en général :

Négatifs :

- Conflits sous-jacents, règlements de compte au cours des APS
- Sentiments de devoir prouver sa valeur
- Perception d'une performance attendue
- Défis lancés, compétition, concours

Positifs :

- Exigence d'une conservation d'une réserve physique pour les missions opérationnelles

- Compréhension de l'impact d'un accident sur l'effectif de garde et sur les risques médicaux associés
- Zoomer sur une problématique qui entraîne un coût humain et financier important
- Poursuivre le travail du groupe de travail APS
- Obtenir un regard objectif sur la pratique du sport collectif
- Proposer des solutions acceptables pour tous et pas seulement techniques
- Faire consensus

#### **Les points favorables :**

- Les agents sont demandeurs de moins se blesser
- L'organisation des APS implique déjà les agents
- Des formations existent pour les encadrant APS
- De nombreux encadrant sont formés

#### **Les points défavorables :**

- Crainte des sapeurs-pompiers que le foot soit supprimé
- Pas ou peu de plans de communication liés à cette problématique
- Environnement selon les structures différentes
- En faire moins déplacerait le risque sur un autre risque professionnel
- Absence au moment de l'analyse d'un plan de communication poursuivant le travail du groupe APS.

#### **Les effets :**

Inopérationnalité des agents  
 Impossibilité de reclasser tous les pompiers blessés  
 Impact sur les RPS pour les agents inaptes  
 Les centres s'investissent plus ou moins selon les structures  
 Non maintien de l'effectif de garde  
 Coût important pour le payeur

#### **Les hypothèses :**

- Décision d'arrêt du sport collectif par le payeur/décideur
- Incompréhension par les pompiers de cette décision
- Hausse du nombre de pompiers inaptes : reclassement non pompier, risque psycho social, etc...

#### **Diagnostic :**

Les composantes comportementales sont d'une grande importance dans la survenu des accidents lors de la pratique des APS. La responsabilité de chaque agent est reconnue.

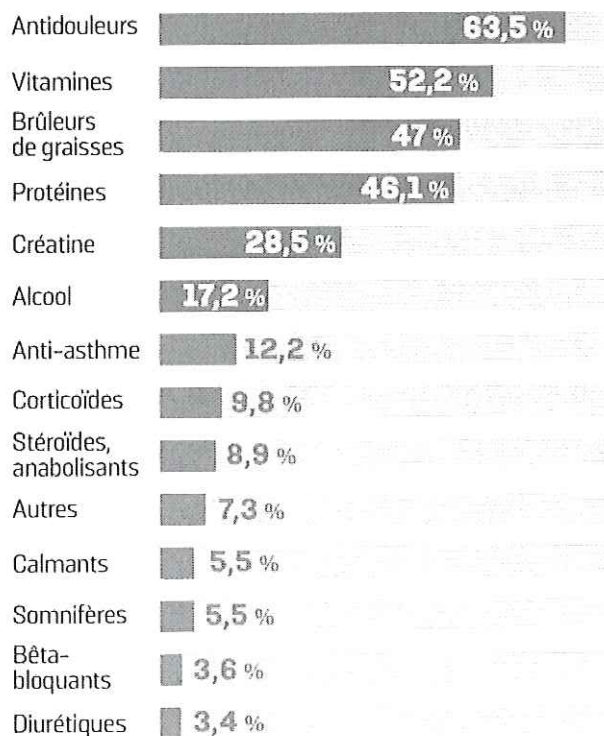
## Alerte sur les dangers du dopage chez les pompiers

**Des compléments alimentaires aux stéroïdes, les conduites dopantes n'épargnent pas les pompiers, une profession où le sport est roi.**

Jamais, en France, un travail scientifique ne s'était intéressé à un tel phénomène. Un mémoire universitaire a été réalisé faisant l'état des lieux des conduites dopantes chez les pompiers. 411 soldats du feu y ont participé en répondant à des questionnaires anonymes.

### Améliorer leurs performances

On y découvre que 20 % des participants ont recours à des compléments alimentaires pour améliorer leurs performances physiques. On apprend aussi que 36 % ont déclaré avoir été consommateurs de produits allant de simples vitamines ou protéines en passant par les somnifères, antidouleur, brûleurs de graisse, à la créatine voire les stéroïdes anabolisants (8,90 %).



L'étude a été réalisée sur un échantillon de pompiers mais n'est ni représentative ni révélatrice au niveau national.

SOURCE : UNIVERSITÉ PARIS-SUD, FARMACIE PHARMACIE

« Pour autant, on ne peut pas parler de dopage. Le dopage concerne uniquement les sportifs licenciés dans un club. Ici ce sont plutôt les conduites dopantes. Elles impliquent la prise d'un produit pour surmonter un obstacle. C'est une profession où le sport est omniprésent. Il y a de plus en plus d'interventions et un refus des limites du corps chez certains. Il faut être toujours présent mais trop de sport tue le sport », analyse le docteur D.

Il était important « d'identifier l'expansion des conduites dopantes chez les pompiers. Il n'est pas rare au quotidien de voir des agents ingérer des produits pendant leur temps de garde », remarque celui qui est aussi conseiller sportif. Des pratiques en développement qui ne touchent pas que le métier de pompier. « Notre profession est influencée par les dogmes de l'amélioration des performances, faisant craindre des abus... ».

Le pompier n'échappe pas au culte du corps. C'est d'ailleurs le premier objectif des utilisateurs de ces attitudes devant le gain de confiance en soi, l'influence des collègues, et l'amélioration de la condition physique. « Des collègues pratiquent des activités toujours plus extrêmes, constate-t-on. Beaucoup fréquentent les salles de sport et sont exposés à la vente de produits. Sans oublier Internet qui permet l'accès à des substances par des voies détournées et moins onéreuses. »

Les objectifs du dopage au sein de leur structure sont :

Le culte du corps (95,3%)

Le gain de confiance en soi (25,1%)

L'influence des collègues de travail (24,2%)

L'amélioration des tests annuels de la condition physiques (18,45%)

Le gain de confiance de l'entourage professionnel (17,3%)

« Je ne suis pas si étonnée que ça, confie le docteur D. Avec des tests sportifs annuels pour évaluer l'état de forme, le physique c'est la carrière de ces hommes et femmes. »